Assurance chômage [1]

L'<u>UNEDIC</u> [2] est l'association loi de 1901 de droit privé, gérée par les partenaires sociaux, qui a mandat des Pouvoirs publics pour fournir un revenu de remplacement pour tous les salariés privés d'emploi, sous certaines conditions. Les antennes du France Travail contrôlent la recherche d'emploi des chômeurs et versent les indemnités.

La première des conditions est d'être au chômage et à la recherche permanente et effective d'un emploi, attestée par l'inscription au Pôle Emploi, et confirmée par "pointage" mensuel. La deuxième condition pour être indemnisé est d'avoir travaillé un certain nombre d'heures dans une période de référence définie.

Les indemnités versées sont calculées en fonction des salaires, du nombre d'heures de travail déclarées, ainsi que du nombre de jours où le salarié a été déclaré comme demandeur d'emploi, attesté par son pointage.

Il est donc très important de ne pas attendre d'avoir réuni les conditions d'ouverture de droit pour s'inscrire. Tout jeune artiste doit s'inscrire au Pôle Emploi dès qu'il a terminé sa formation initiale ou à l'issue de son premier contrat de travail.

Toute période de travail non déclarée sur la Déclaration de Situation Mensuelle ne sera pas prise en compte pour l'ouverture de nouveaux droits, même si la déclaration a été faite par l'employeur!

(Des fiches techniques sont en cours de réalisation.)

Permanences : Le SFA propose des permanences fonctionnant par téléphone ou sur rendez-vous. Elles sont tenues par des artistes en activité ; aussi, il est conseillé de téléphoner la veille entre 10h et 13h au 01 53 25 09 09, afin de s'assurer qu'une permanence a bien lieu le jour dit, ainsi que pour la prise de rendez-vous. Pour voir les permanences en région, consultez la rubrique « SFA en région [3] ».

Assurance chômage : Mercredi matin de 10 h à 12 h 30. Par téléphone, uniquement les artistes qui ne résident pas en lle de France. Sur place, sans rendez-vous.

Fichier attaché

Fiche SFA | Maintien de l'indemnisation chômage jusqu'à la retraite à taux plein [4]

Taille 387.5 Ko

Mot de passe *

Demander un nouveau mot de passe

Haut de page

Coordonnées du SFA

Syndicat Français des Artistes-interprètes



1, rue Janssen 75019 PARIS Métro : Place des Fêtes Téléphone: 01 53 25 09 09 Télécopie: 01 53 25 09 01 Serveur vocal: 01 53 25 09 00 E-mail: contact@sfa-cgt.fr Site Web: www.sfa-cgt.fr

Lire la suite de Coordonnées du SFA

Audiovisuel Cinéma Conventions collectives Danse Disgue Doublage Droits sociaux International Internet Politiques culturelles Propriété littéraire et artistique Radio Salaires Spectacle vivant Télévision

Audiovisuel Cinéma Conventions collectives Danse Disque Doublage Droits sociaux International Internet Politiques culturelles Propriété littéraire et artistique Radio Salaires Spectacle vivant Télévision

Coordonnées du SFA

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS Métro: Place des Fêtes Téléphone: 01 53 25 09 09 Télécopie: 01 53 25 09 01 Serveur vocal: 01 53 25 09 00 E-mail: contact@sfa-cqt.fr Site Web: www.sfa-cqt.fr

• Lire la suite de Coordonnées du SFA

Accès réservé

Nom d'utilisateur * Mot de passe *

- Demander un nouveau mot de passe
- Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes
- Mentions légales
- Crédits
- Contact
- LEKTUM
- Drupal

URL source (modified on 11/06/2025 - 18:51): https://sfa-cgt.fr/assurance-chomage

Liens

- [1] https://sfa-cgt.fr/assurance-chomage
- [2] http://www.unedic.org/
- [3] http://www.sfa-cgt.fr/le-sfa-en-region/52
- [4] https://sfa-cgt.fr/sites/default/files/2025_06_11_sfa_fiche_maintien_indemnisation.pdf